

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/3640  
29 août 1956  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
SUR LES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT DE CUBA AU CONSEIL DE  
SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de signaler qu'il a reçu des pouvoirs en date du 10 août 1956, et signés du Ministre d'Etat de Cuba, accréditant M. Uldarica Manas comme représentant suppléant de Cuba au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

\*\*\*\*\*